TROPHÉE KART UFOLEP NOUVELLE AQUITAINE 2019

www.kart-ufolep-aquitaine.fr

12ème EDITION

ufolep NOUVELLE AQUITAINE

gan
Cabinet RUGGIERO
Assurances Karting
Biganos (33)
05 56 82 65 12

MAXXIS

kart MF concept

TROPHÉE KART UFOLEP
NOUVELLE AQUITAINE 2019
RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Présentation générale

Sous l'égide de l'UFOLEP, du Comité Régional Nouvelle Aquitaine et des Comités départementaux concernés, le Comité d'Organisation du Trophée organise le douzième TROPHÉE KART UFOLEP NOUVELLE AQUITAINE 2019 en collaboration avec les associations sportives de karting de BIGANOS, TEYJAT, LAYRAC, SAINT GENIS, BISCARROSSE, ESCOURCE, MAGESCQ et PAU.
Les courses comptant pour le classement de ce trophée sont les journées du calendrier 2019 que vous trouverez ci-dessous, elles se déroulent sur les circuits de SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE (17), LAYRAC (47), TEYJAT (24), MAGESCQ (40), PAU LESCAR (64), ESCOURCE (40) et BISCARROSSE (40).
Ce trophée se déroule conformément au règlement national sportif et technique 2019 de l'UFOLEP Kart piste et aux aménagements de ce présent règlement particulier.

Article 2 : Calendrier

Les dates des compétitions comptant pour le classement de ce trophée sont les suivantes :

03 mars BISCARROSSE (40)	14 avril TEYJAT NONTRON (24)	19 mai ESCOURCE (40)	08 sept. ST-GENIS-DE-SAINT. (17)	13 oct. LAYRAC (47)
24 mars LAYRAC (47)	05 mai ST-GENIS-DE-SAINT. (17)	16 juin MAGESCQ (40)	22 sept. PAU LESCAR (64)	03 nov. BISCARROSSE (40)

Article 3 : Inscription

Toute personne inscrite à une course ou à un championnat UFOLEP kart Piste doit respecter l'ensemble de la réglementation nationale, le règlement particulier de l'organisateur, l'ensemble des officiels, directeurs de course, commissaires sportifs, commissaires techniques, commissaires de piste, les propriétaires de circuit ainsi que leur infrastructure et l'ensemble des bénévoles. Chaque participant est responsable de ses accompagnateurs, mécanos, amis, famille et le cas échéant peut être à tout moment sanctionné pour manque de respect. Chaque participant à la possibilité d'envoyer ses remarques directement à cns.kart@ufolep.org boite mail accessible uniquement par le responsable de la CN kart piste et les membres UFOLEP NATIONAL.
La participation à ce trophée est ouverte aux pilotes licenciés UFOLEP 2018/2019, sous réserve qu'ils s'acquittent, à chaque journée, des droits et engagements fixés par l'organisateur. Les inscriptions se feront à chaque journée, en ligne sur le site www.kart-ufolep-aquitaine.fr et sont fixées à 70€ par épreuve pour toutes les catégories sauf pour la catégorie MINI 45 €.
Tout pilote non pré-inscrit le samedi précédent la course, à minuit, devra s'acquitter d'une majoration de l'inscription de 5 € sur place le dimanche matin.
Aucun engagement ne sera pris après 8h30, le jour de la course.
Chaque pilote sera en possession de sa licence 2018/2019 (et de la licence tuteur pour les pilotes mineurs). Toute personne voulant accéder a la pré grille devra être muni d'une licence UFOLEP valide.

Article 4 : Catégories *(le règlement national concernant le nombre minimum d'engagés sera appliqué)*

Catégories	Age minimum	Poids minimum du kart avec le pilote
MINI	*7 ans révolus*	90 kg
JEUNE	*10 ans dans l'année*	125 kg
SPORT 2 TEMPS (numéro commençant par 6)	*13 ans + 1 jour*	145kg
SPORT 4 TEMPS	*13 ans + 1 jour*	168 kg
SPORT 4 TEMPS MASTER (numéro 100 et +)	*35 ans (ou poids mini du pilote 80 kg)*	175 kg
HANDIKART	*14 ans + 1 jour*	170 kg
SUPER	*14 ans + 1 jour*	160 kg
SUPER MASTER	*35 ans (ou poids mini du pilote 80 kg)*	170 kg
VITESSE	*15 ans + 1 jour*	178 kg
VITESSE MASTER (numéro 100 et +)	*35 ans + 1j (ou poids mini du pilote 80 kg)*	185 kg

Article 5 : Matériel admis et obligations techniques particulières.

Matériel en conformité avec le règlement technique UFOLEP Kart Piste National 2019.
Les pilotes se présenteront en pré-grille le spoiler du kart dans le siège de celui-ci (sauf pour les essais chronométrés). La mise en place sur le kart s'effectuera juste avant le départ de la manche.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis.
Temps de pluie, obligation d'avoir un LED rouge clignotant (éclairage vélo) positionné derrière le haut du siège, à récupérer lors de la première compétition auprès de l'organisation.

Article 6 : Pneumatiques

Marque MAXXIS uniquement, avec codes barres.
- **Catégories MINI, JEUNE :** Un train de pneus **MAXXIS ROOKIE** pour 3 courses.
- **Catégorie 4 TEMPS :** Un train de pneus **MAXXIS SPORT** pour 2 courses.
- **Catégories SPORT 2 TEMPS, SUPER, SUPER MASTER et HANDIKART :** Un train de pneus **MAXXIS SPORT** pour 2 courses.
- **Catégories VITESSE :** Un train de pneus **MAXXIS SPORT** par course. Dans le cas d'une crevaison, seul le pneu crevé sera remplacé, par un pneu d'entraînement, sous le contrôle du commissaire technique.

Pneumatiques pluie : un seul train de pneumatiques pluie sera autorisé par journée, pour les catégories ayant droit à l'utilisation de ces pneumatiques.
- **Catégories SPORT 2 TEMPS, SUPER, SUPER MASTER, HANDIKART et VITESSE : MAXXIS MW** uniquement

Article 7 : Déroulement des épreuves

7.1) Principe de déroulement, et briefing

Les épreuves du Trophée UFOLEP Kart Nouvelle Aquitaine 2019 se déroulent selon le schéma suivant :
Essais libres (avec transpondeur obligatoire) > Briefing > Essais chronos > Manches qualifications > Pré-finales > Finales.
Le briefing est une réunion obligatoire, organisée après les essais libres par le Directeur de Course pour tous les pilotes engagés dans une épreuve, accompagnés de leur tuteur et le cas échéant de leurs mécaniciens. Cette réunion a pour but de rappeler les points spécifiques du règlement concernant l'épreuve, les règles de sécurité générales ou spécifiques au circuit concerné et d'apporter toutes précisions utiles au bon déroulement de la manifestation. La participation des pilotes au briefing sera contrôlée au travers d'une liste d'émargement. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le jury. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.
En cas d'incident ayant pour conséquence l'arrêt de la course sur drapeau rouge, la position du tour précédent sera validée si au moins 60% de la course a été effectuée, sinon, un nouveau départ sera effectué.

7.2) Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.3) Manches qualificatives

Selon le nombre d'engagés, il peut y avoir création de séries. Diviser les concurrents de la catégorie en 2 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste. Les places de départ pour les manches qualificatives seront celles du classement des essais chronométrés.

7.4) Pré-finale et Finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives seront additionnés et permettront d'établir la grille de départ de la pré-finale. Lors des manches qualificatives, les points seront attribués comme suit : 0 point au 1er, 2 points au 2ème, 3 points au 3ème, 4 points au 4ème, 5 points au 5ème, et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé. Les éventuels ex-æquo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés. Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

Article 7 : Déroulement des épreuves (suite)

7.5) Procédure de départ
- Départ arrêté : MINI, JEUNE et VITESSE
- Départ roulant : HANDIKART, SPORT 2 TEMPS, SUPER et SPORT 4 TEMPS

7.6) Longueur des courses*
> Manches qualificatives :
10 tours par temps sec (8 tours pour MINI)
9 tours par temps de pluie (6 tours pour MINI)

> Pré-finale :
12 tours par temps sec (10 tours pour MINI)
10 tours par temps de pluie (8 tours pour MINI)

> Finale :
15 tours par temps sec (12 tours pour MINI, 14 tours pour JEUNE)
12 tours par temps de pluie (8 tours pour MINI, 10 tours pour JEUNE)

** Pouvant être modifiée par l'organisateur ou le directeur de course le jour de l'épreuve.*

Article 8 : Classement du Trophée Pilotes

Les pré-finales et les finales de chaque épreuve sont considérées comme des courses à part entière et donneront lieu à l'attribution de points selon le barème défini ci-dessous. En cas d'ex-æquo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera. Un pilote ne prenant pas le départ de la pré-finale ou de la finale ne marquera pas de point dans celle-ci. Pour le classement final du Trophée, les huit meilleurs résultats seront pris en compte, (sauf si des courses sont annulées, le nombre des résultats pris en compte pourra être modifié) ainsi que l'ensemble des points de participations et l'ensemble des bonus des meilleurs tours des essais chronométrés.
Les manches pour lesquelles le pilote est disqualifié, n'a pas terminé ou n'a pas démarré ne sont pas considérées comme des mauvais résultats puisque leur valeur est nulle.

Points attribués pour le classement du Trophée UFOLEP NOUVELLE AQUITAINE 2019 :

1er .....25 pts	11ème .....11 pts
2ème .....22 pts	12ème .....10 pts
3ème .....20 pts	13ème .....9 pts
4ème .....18 pts	14ème .....8 pts
5ème .....17 pts	15ème .....7 pts
6ème .....16 pts	16ème .....6 pts
7ème .....15 pts	17ème .....5 pts
8ème .....14 pts	18ème .....4 pts
9ème .....13 pts	19ème .....3 pts
10ème .....12 pts	20ème .....2 pts

Tous les autres concurrents classés auront 1 point et un pilote non partant 0 point.

Les points de bonus :
- Bonus de 2 pts au meilleur tour des essais chronométrés

Points de participations :
- Bonus de 5 pts par participation

Il n'y a aucune obligation à participer à la totalité des courses pour être classé dans ce trophée. Tous les pilotes ayant participé à une course seront classés.

Article 9 : Classement du Trophée Associations

Un classement annuel «Associations» qui tiendra compte, des résultats et de la participation des pilotes des clubs, sur l'ensemble du Trophée 2019, donnera lieu à l'attribution d'un trophée qui sera remis en jeu chaque année. Trophée attribué lors de la soirée de la remise des prix a la fin de l'année 2019.

Article 10 : Pénalités

Le choix des pénalités sportives relève uniquement du jury de la course. Un avertissement peut être attribué aux pilotes dès les essais libres.

10.1) Pénalités en places.
- Attitude non sportive du pilote (sur piste ou dans les stands) : +5 places
- Conduite en « zigzag » dans les tours de formation : +2 places
- Non respect de la procédure de départ : +5 places
- Doubler sous drapeau jaune : +5 places
- Doubler sous drapeau bleu pour un pilote retardataire : +2 places
- Obstruction systématique en course (sauf dernier tour) : +2 places
- Essais moteurs pendant la pause déjeuner : +3 places
- Roulage dans les stands et paddocks interdit moteur allumé : +2 places

10.2) Mise hors course, et/ou déclassement.
- Non respect des officiels de la part du pilote ou de ses accompagnants ;
- Non-conformité de poids : chronos, manches, pré-finale et finale ;
- Non-respect de la réglementation technique nationale UFOLEP ou du présent règlement particulier ;
- Non respect de la procédure de départ si récidive ;
- Faux départ ou anticipation du départ ou simulation du départ durant le tour de formation ;
- Pilote « coupant » la piste en course ;
- Non respect d'un drapeau ;
- Doubler sous drapeau jaune si récidive ;
- Doubler sous drapeau bleu pour un pilote retardataire si récidive ;
- Pilote persistant dans les infractions malgré une sanction ;
- Alcoolémie positive.

10.3) Mise hors course, déclassement et exclusion si récidive.
- **Comportement dangereux en compétition ou aux essais** ; coups de roues, de pontons, de pare-chocs, de spoilers, sortie volontaire d'un concurrent, triche ou fraude caractérisée, etc.… ;
- **Conduite non sportive** ; causer une collision évitable, heurt volontaire, abandon du kart sur la piste, prendre la piste à contre sens, répétition de fautes graves, etc.… ;
- **Attitude non sportive du pilote (sur piste ou dans les stands) si récidive ;**
- **Pilote ne regagnant pas le parc d'assistance (parc fermé) ou les stands immédiatement malgré la présentation du drapeau noir avec son numéro de course.**

10.4) Exclusion et Rapports.
Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, sportif ou technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.
Aucun remboursement ne sera effectué auprès du pilote exclu.

10.5) Pénalités en temps.
Spoiler déplacé (sur les deux fixations) : 5 secondes.

Article 11 : Récompenses

Les récompenses seront offertes par l'ensemble des clubs participants à l'organisation de ce trophée et les partenaires. Une dotation de lots sera tirée au sort lors de la soirée de la remise des prix qui aura lieu à la fin de l'année 2019, dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 12 : Esprit de convivialité

Ces compétitions sont organisées dans le cadre de l'UFOLEP, fédération sportive affinitaire, et avec son esprit. Chaque participant (pilote, mécanicien, accompagnant...) se doit de respecter le principe d'une compétition amicale et désintéressée en s'efforçant de faire sienne la devise de l'UFOLEP : **« Tous les sports autrement »**.

Article 13 : Cas de force majeure

L'organisateur, en relation avec le jury de la course, est autorisé, en cas de force majeure à prendre les dispositions utiles pour le bon déroulement de l'épreuve.

Article 14 : Respect de l'environnement

Ensemble, protégeons notre environnement.

Chaque pilote doit se sentir concerné par l'environnement. Il en va de l'avenir de notre discipline. C'est pour cela que nous transmettons aux pilotes et mécaniciens ces quelques lignes de conduites environnementales.

14.1) Les obligations

Les pilotes sont responsables de leurs déchets.

- Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'**un extincteur d'une capacité minimale de 6 kg** et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbure, **(pas d'extincteur pas de départ de course)**.
- **Tapis de sol absorbant sous le kart** ;
- Le nettoyage du kart doit être fait à l'endroit prévu à cet effet ou récupération des liquides de nettoyage (bac de récupération, etc.…) ;
- Recyclage des pneumatiques : modalités à voir auprès du manufacturier, ou du vendeur.

14.2) Les petits gestes qui changent tout…

- Tout déplacement des karts sur chariot devra se faire moteur arrêté. Silence moteur pendant la pause déjeuner prévue dans les horaires de l'épreuve.
- Surveillance des silencieux d'échappement et d'admission (cf. Réglementation Karting 2019) ;
- Réglage du moteur pour éviter les nuisances olfactives ;
- Récupération de tous les déchets liquides (fûts d'essence, bidons d'huile, etc.…) ;
- Utilisation des sacs poubelle mis à disposition pour les déchets ménagers ou en demander à l'organisateur ;
- Tri sélectif s'il est appliqué sur le circuit ;
- Utilisation des conteneurs à déchets ;
- Le gestionnaire du circuit recevant une épreuve du Trophée UFOLEP Nouvelle Aquitaine 2019, se réserve le droit de demander l'exclusion d'un concurrent auprès de la Direction de Course en cas d'infraction environnementale.

Article 15 : Droits à l'image

Tous les pilotes participants au Trophée UFOLEP Nouvelle Aquitaine 2019 autorisent l'utilisation de leur image.

TROPHÉE KART UFOLEP
NOUVELLE AQUITAINE

LES CIRCUITS

Circuit de Biscarrosse (40)
Développement : 1300 x 8m
Trophée 2019
le 03/03/2019 et le 03/11/2019

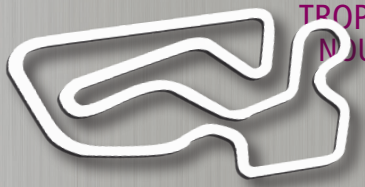

Circuit de Layrac (47)
Développement : 1200 x 8m
Trophée 2019
le 24/03/2019 et le 22/09/2019

Circuit de Teyjat Nontron (24)
Développement : 1075 x 7,50m
Trophée 2019
le 14/04/2019

Circuit de St-Genis-de-Saintonge (17)
Développement : 1150 x 8m
Trophée 2019
le 05/05/2019 et le 08/09/2019

Circuit d'Escource (40)
Développement : 1400 x 8m
Trophée 2019 *le 19/05/2019*
National Kart Ufolep *les 6 & 7 Juillet 2019*

NATIONAL KART UFOLEP

Circuit de Magescq (40)
Développement : 1200 x 8m
Trophée 2019
le 16/06/2019

Circuit de Pau-Lescar (64)
Développement : 1100 x 8m
Trophée 2019
le 22/09/2019

MON CALENDRIER

Les autres rendez-vous de 2019

06 & 07 Juillet 2019
Rassemblement National Kart UFOLEP
à ESCOURCE (40)

Fin de l'année 2019
Remise des prix du Trophée

Pilote : ..... Catégorie : .....

date	circuit	mon classement		mes points		total de points
		pré-finale	finale	pré-finale	finale	
03 mars	BISCARROSSE (40)					
24 mars	LAYRAC (47)					
14 avril	TEYJAT NONTRON (24)					
05 mai	ST-GENIS-DE-SAINTONGE (17)					
19 mai	ESCOURCE (40)					
16 juin	MAGESCQ (40)					
08 sept.	ST-GENIS-DE-SAINTONGE (17)					
22 sept.	PAU LESCAR (64)					
13 oct.	LAYRAC (47)					
03 nov.	BISCARROSSE (40)					
	+ points de Bonus "Meilleur chrono"					
	+ points de Bonus "Participation"					
	Total de Points Trophée Kart Ufolep 2019 *(prise en compte des 8 meilleurs résultats)*					

facebook
Rejoignez le trophée Kart Ufolep Nouvelle Aquitaine sur Facebook
et restez informé toute la saison (infos, classement, photos...)

Contact clubs organisateurs :

ASK CIRCUIT DU PERIGORD 05 53 56 36 11 - ASK BOIENNE 06 07 78 69 27 - ASK BISCARROSSE 05 58 78 88 50 - ASK MAGESCQ 05 58 47 77 66
ASK ESCOURCE 05 58 82 09 89 - ASK ST GENIS 05 46 70 92 63 - ASK KC PAYS D'AGENAIS 05 53 87 84 52 - ASK PAU 05 59 04 87 08

Conception / Création : Reg Agency - www.regagency.fr - Photos : Lionel Pecquet / Etienne Barthe / Ema Jouffreau